

SÉANCE DU 6 JUIN 2023

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en
exercice : 11*
Corum : 6
Présents : 6
Absents : 5
Pouvoirs : 1
Votants : 7

L'an deux mil vingt-trois, le six juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Amécourt, légalement convoqués le trente mai deux mil vingt-trois, se sont réunis à la mairie d'Amécourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jérôme VREL, Maire

Etaient présents :

CRIGNON Mathieu (*arrivé 20h15*)
DUMAY Elise
MATSERAKA Clémence
TREHIN Martial
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme

Absents Excusés :

BEAL Alain
BERSANNE Fabien (*Pouvoir J. Vrel*)
COMBY Michel
FLANDRIN Franck
MATSERALKA Jean

Absents :

Secrétaire de séance :

Martial TRÉHIN

(PV rédigé par Marie Karine CORRE)

Sommaire de la séance du 13 avril 2023

- 1- *Séance du 13 avril 2023: énoncé des délibérations*
- 2- *Enquête publique: Eolien «Les Chesnuts»*
- 3- *Rapport AMO / CAEU27 – Projets communaux*
- 4- *Zone 30 – Buisson de Bleu / Margottes*
- 5- *Réfection voiries communales*
- 6- *Questions diverses*

Délibérations n° :

10/2023 *Zone 30 – Buisson de Bleu / Margottes / Joncs Marins*
11/2023 *Avis enquête publique: Eolien «Les Chesnuts»*

1- APPROBATION DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Etant entendu que le Conseil Municipal a précédemment pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023, la séance est ouverte par l'énoncé des délibérations prises lors de ladite séance.

*8/2023 Vote du taux des taxes 2023
Annule et remplace 3/2023*

9/2023 CDCVN - Schéma de mutualisation 2023-2026

2- RAPPORT CAUE27 - PROJETS COMMUNAUX

M. le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal le rapport du CAUE27 concernant les projets évoqués lors de la séance du 29 mars 2023, ayant pour but de conforter l'accueil touristique par 4 programmes :

- Centre de randonnées
- Site du Pâtis et projet de halle
- Confortement de la salle des fêtes
- Hébergements touristiques

Ce rapport qui fait état des 3 premiers points (l'hébergement touristique étant remis à une « prochaine fois ») sera remis à l'AMO afin de compléter son action et permettre au conseil de travailler sur les programmes.

3 - REFECTON VOIRIE COMMUNALES

Pour faire suite à la demande lors du Conseil Municipal du 13 avril 2023, 2 devis ont été reçus et sont portés à connaissance du conseil.

- OISE TP • 50 322.00€ ht
- VERDI (programme voirie CDC)
 - de 73 347.60€ ht à 81 347.60€ ht

Ces devis sont à étudier par poste (par chemin) afin que le conseil puisse en délibérer.

Arrivée de Mathieu CRIGNON, formant ainsi le quorum

4- ZONE 30 - BUISSON DE BLEU / MARGOTTES / JONCS MARINS

Vu la délibération 21/2022 décidant de créer une zone 30 en agglomération.

Considérant la sollicitation faite auprès du département de l'Eure pour avis conforme indiquant « qu'instaurer une zone 30 dans toute la traversée d'agglomération n'est pas crédible et risque de ne pas être respectée, notamment en l'absence d'aménagements contraignants obligeant l'usager à réduire sa vitesse. »

Vu l'article R110-2 du Code de la Route concernant les zones 30, précisant qu'il est nécessaire que l'ensemble de la zone soit aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de la création de zones 30 :

- du ralentisseur de la rue de la Chapelle jusqu'aux Joncs Marins
- sur une portion de la route des Margottes
- dans la descente de la rue du Buisson de bleu

PRECISE qu'un arrêté du Maire sera pris pour acter cette décision.

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 10/2023

5- AVIS ENQUETE PUBLIQUE - ÉOLIEN « LES CHESNOTS »

Vu le dossier relatif à l'avis d'enquête publique environnementale d'exploitation d'un parc éolien « Les Chesnots » sur la commune d'Eragny-sur-Epte, reçu en mairie le 24 avril 2023 et porté à connaissance du conseil municipal.

Considérant que ce projet pourrait avoir des conséquences sanitaires, économiques et environnementales négatives sur le territoire des communes avoisinantes.

Considérant l'impact de ce projet sur le bassin de vie dont dépend la commune d'Amécourt.

Considérant la cartographie pour un développement de maîtrise de l'éolien (version 2021) présentée lors du comité local de cohésion du territoire de 3 mars 2022 indiquant que ce projet est situé sur un secteur où le développement éolien est impossible ou à éviter.

Considérant que ce projet est situé en zone DEFAVORABLE du schéma régional éolien, mais n'est cependant pas opposable.

Vu la délibération 32/2017 de la commune d'Amécourt, votant à l'unanimité CONTRE le précédent projet éolien «Les Chesnots».

Vu la délibération 21/2021 de la commune d'Amécourt approuvant une motion CONTRE les éoliennes

Considérant qu'à défaut de délibération par les communes réceptrices du dossier d'enquête publique avant le délai de 15 jours suivant la clôture de l'enquête fixée au 9 juin 2023, soit avant le 24 juin 2023, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

S'OPPOSE haut et fort au projet éolien «Les Chesnots» et,

RÉITÈRE son vote CONTRE ledit projet par un avis DÉFAVORABLE

ADRESSERA copie de la présente délibération à la préfecture de l'Oise et au registre d'enquête publique.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document inhérent à cette affaire et à engager toute démarches nécessaires.

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération

Délibération 11/2023

6- QUESTIONS DIVERSES

Quid sur les projets communaux

- Plan de la mairie ?
- Assainissement salle des fêtes ?
- Déplacement de la vierge sur l'ancienne mare ?

Reconnaissance opérationnelle SDIS 2023

- Tous les hydrants sont conformes -> Quelques anomalies à corriger

Fermeture RD 102 et 102E à Sérifontaine

=> Déviation prévue du 26 juin au 13 juillet 2023

Présentation du document de revalorisation financière

Réception du rapport de vidéoprotection => prochain conseil municipal

La séance est levée à 20h59

Jérôme VREL
Maire

Martial TRÉHIN
Secrétaire de séance